



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 30 mai 2012, 20H30.

Date de la convocation : 24 mai 2012

Nombre de membres en exercice : 18

Présents: DESROCHES Daniel, ARNAL Stéphane, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FAVRE Olivier, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LAURENT Jean, VOISIN Luc.

Absents excusés : LARDET Denis, COULON Arnaud, PENIN Jacques.

Pouvoirs :

Président de séance : DESROCHES Daniel

Secrétaire de séance : FAVRE Olivier

☒ Procès-verbal de la séance du 25 avril 2012: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 13 voix pour et 2 abstentions.

1) Réalisation d'un parking mutualisé entre les deux écoles, la cantine et la bibliothèque : engagement sur le projet et demande de subvention.

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de réalisation d'un parking de 150 places, qui sera réalisé consécutivement aux travaux de la salle des fêtes, en lieu et place du parking initialement prévu pour elle. Il sera mutualisé à différents équipements, dans un souci de sécurité et d'économie. Il desservira ainsi les deux écoles de la Commune, la cantine et la bibliothèque. Il pourra également desservir la salle polyvalente, l'église, le terrain de boule et le parc de loisirs qui sont à proximité.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 223 875.70€ HT, soit 267 755.34€ TTC.

Ce projet serait susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil général au titre de la dotation territoriale.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager ce projet et à demander au Conseil général la subvention au titre de la dotation territoriale.

2) Mise en souterrain des réseaux le long de la RD 933 : 3ème tranche.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le SIEA prend en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux d'amélioration esthétique des réseaux le long de la RD 933.

Concernant la 3ème tranche, qui s'étend des Borjons jusqu'à la sortie de la Commune, il faut désormais s'engager sur le plan de financement proposé par le SIEA. Les montants à la charge de la commune sont donc :

- travaux pour le réseau basse tension : 18 500€ TTC
- travaux pour le réseau de télécommunication : 37 800€ TTC.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire procéder à la réalisation des travaux de la 2ème tranche, et notamment des travaux de génie civil de télécommunication, et à signer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au SIEA.

3) Décision Modificative n°1 au budget général

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative doit être votée concernant le budget général suite au montant des travaux d'enfouissement électrique de la 3^{ème} tranche.

85 000€ ont été prévus à l'opération Electrification Rurale, ces derniers ne tenant pas compte du montant des travaux pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication. Il faut donc ajouter 40 000€ à cette opération, prélevés dans l'opération Espace du Chêne.

Monsieur le Maire propose donc les modifications suivantes au budget général de la Commune, adoptées par le Conseil à mains levées et à l'unanimité:

<i>Dépense</i>			<i>Recettes</i>		
<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>	<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
21534/164	Electrification rurale/ réseaux	+ 40 000	2313/156	Espace du Chêne construction	- 40 000

4) Instauration de la participation pour assainissement collectif (PAC) en remplacement de la participation pour raccordement à l'égout (PRE)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 30 de la loi de finances du 14 mars 2012 a supprimé, à compter du 1er juillet 2012, la participation pour raccordement à l'égout (PRE) pour la remplacer par une participation pour l'assainissement collectif (PAC).

Cette participation peut être instituée par délibération du conseil municipal conformément à l'article L1331-7 du code de la santé publique. Les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées en application de l'article L. 1331-1 peuvent être astreints par la commune compétente en matière d'assainissement collectif, pour tenir compte de l'économie par eux réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation, à verser une participation pour le financement de l'assainissement collectif.

Cette participation s'élève au maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose de l'installation mentionnée au premier alinéa du présent article, diminuée, le cas échéant, du montant du remboursement dû par le même propriétaire en application de l'article L. 1331-2.

La participation prévue au présent article est exigible à compter de la date du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Cette disposition est applicable aux immeubles qui ont été raccordés au réseau public de collecte des eaux usées à compter du 1er juillet 2012. Elle ne s'applique pas aux immeubles pour lesquels les propriétaires ont été astreints à verser la participation prévue à l'article L. 1331-7 du code de la santé publique, dans sa rédaction antérieure à la publication de la loi citée ci-dessus (PRE).

Monsieur le Maire propose donc de fixer le montant de la PAC à 1 600€ par :

→ logement pour les maisons individuelles et constructions collectives ;

→ branchement pour les bâtiments industriels, agricoles, artisanaux, commerciaux, de bureaux, de services et de restauration.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, valide cette modification de la PRE en PAC et entérine son application au 1^{er} juillet 2012.

Avant de procéder à l'examen des commissions, Monsieur le Maire fait remplir le tableau de présence pour les élections des dimanches 10 et 17 juin 2012.

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission CLES (François DUBY, Marie Eve BOYAT, Christian LACROIX, Denis BOYAT, Olivier FAVRE) :

Josiane FEYDEL explique que deux réunions ont eu lieu concernant le parc de loisirs et les subventions. Elle demande si des conseillers veulent bien aider la commission lors de sa prochaine réunion pour préparer les animations de la journée du 29 juin.

Concernant les subventions, la commission émet toujours l'idée de subventionner les associations pour la formation des enfants. Il pourrait être envisagé de distinguer les frais d'entretien des bâtiments qui appartiennent à la commune s'ils sont utilisés par les associations, et les subventions directement versées aux associations. De même les pompiers, les restaurant scolaire et la garderie sont à mettre à part au regard de leurs missions pour la commune. Concernant les musiques la subvention de fonctionnement est la contre partie de leur participation aux manifestations communales donc difficile à comparer.

La salle des fêtes est bien construite pour les associations. La réflexion se poursuit.

Josiane FEYDEL précise que concernant les cours informatique, l'opération aura été blanche car les ordinateurs ont été donnés par la CPAM de l'Ain qui a également subventionné l'achat des licences, et les participants paient une contribution. Daniel APPERT a presque fini de préparer la salle. Une nouvelle campagne d'inscription sera lancée pour la rentrée.

Les enfants ont été reçus par la commission, ils ont pu faire des remarques sur les aménagements du parc de loisir et faire de nouvelles propositions. Ils ont remercié la commune pour le projet et la rapidité avec laquelle il a vu le jour. Il serait bien de travailler sur un nouveau projet de citoyenneté avec les enfants et les écoles l'année prochaine.

⇒ Commission Communication (Jacques PÉNIN, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX, Stéphane ARNAL, Pascale CATHERIN) :

Denis BOYAT présente la modification qui a été apportée sur la page d'accueil du site, qui permet du mieux mettre en valeur les dernières manifestations de la commune. Il précise qu'il y a en moyenne 1 400 visites par mois.

Un flash infos est à distribuer pour informer les habitants de la réunion publique sur la salle des fêtes et la RD 933, de l'inauguration du parc de loisirs et des horaires d'été de la mairie.

La salle de commissions a été modifiée afin d'accueillir le nouveau serveur.

La liste des articles du prochain Manziat Infos est à jour.

Denis BOYAT présente ensuite au conseil la maquette qu'il a fait du livret des associations.

Il faudra commencer à parler du bulletin annuel car l'an dernier le temps a été court pour tout préparer.

Il faudra se pencher sur la projection qui pourra accompagner le discours des vœux du Maire.

⇒ Commission Environnement (Thierry BOYAT, Josiane FEYDEL, Olivier FAVRE, Ludovic DESMARIS, Denis BOYAT, Pascale CATHERIN):

Jean LAURENT explique que la commission s'est penchée sur les plantations de la RD 933 et notamment sur leur coût.

Le fauchage se fera sur le principe du fauchage tardif ou fauchage raisonné, en fauchant les talus et le côté extérieur du fossé, en ne passant la lame qu'une seule fois. Thierry BOYAT souhaite proposer que le responsable du fauchage tardif du Conseil Général vienne faire une présentation à la CCPB pour les agents techniques des communes.

La CCPB va aider la commune à présenter un projet de haies bocagères sur Chanfant afin d'obtenir une subvention.

Une réflexion est engagée sur les aménagements à réaliser pour rendre les PAV plus propres.

Il faudra également préparer une rencontre avec les agriculteurs.

⇒ Commission assainissement (Denis BOYAT, Arnaud COULON, Denis LARDET, François DUBY, Jacques PENIN, Josiane FEYDEL, Denis CATHERIN):

Jean LAURENT explique que les études pour l'infiltration des rejets de la station seront réalisées la semaine 24.

Une réunion sera également à organiser avec les deux industriels pour discuter des conventions de rejet.

Deux lits de roseaux vont être vidés afin que la station puisse continuer à fonctionner correctement.

⇒ Commission Espace du Chêne (Denis LARDET, Arnaud COULON, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Denis BOYAT, François DUBY) :

Monsieur le Maire précise au Conseil que les appels à candidature seront publiés début juin pour un démarrage des travaux début juillet et 45 semaines de travaux si tout se passe bien.

Un problème se pose toujours pour la défense incendie car les deux poteaux incendie pris individuellement ont un débit suffisant, mais pas lorsqu'ils fonctionnent en simultané.

Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire explique au Conseil que tout le monde est convoqué exceptionnellement le jeudi 7 juin à 19h00 pour choisir l'entreprise qui effectuera les travaux de la RD 933.

Il fait le point sur le radar pédagogique qui a été installé aux Pinoux pendant 6 jours. Des vitesses excessives ont été notées, plus de la moitié des gens roulant à plus de 60km/h. Il sera positionné en juillet route de Dommartin et la Commune devrait en disposer toutes les 5 à 6 semaines.

Monsieur le Maire fait le point sur les problèmes que rencontre la Poste en raison de la dimension des boîtes aux lettres.

Le planning du déploiement de la fibre optique sera mis en ligne et publié.

Le four de la cantine a été changé.

Suite aux travaux réalisés par l'entreprise SOBECCA un mur est tombé.

La Commune devra procéder au recrutement de 4 personnes pour effectuer le recensement 2013. Elles devront être disponibles dès le mois de novembre, disponibles, discrètes.

Des travaux vont avoir lieu Chemin des Carrons afin de déboucher les réseaux.

Le toit du foot a été endommagé par les intempéries et sera réparé.

Une commission finances aura lieu le lundi 18 juin à 20h.

Monsieur le Maire procède ensuite à la lecture d'une lettre de l'Union Musicale qui remercie le Conseil pour la subvention accordée pour le festival et invite le Conseil à la Fête.

(Séance levée à 22h45)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,